



# Règlement sportif particulier Départementale Féminine Loisir Saison 2020-2021

**V2 – Compétition adaptée  
selon les décisions du Comité Directeur du 10/12/2020**

## ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Comité Départemental de Basket-ball de l'Isère organise un championnat Départementale Féminine Loisir. Le Championnat est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopérations territoriales de clubs, ou aux ententes entre groupements sportifs, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus. L'objectif du championnat Détente est de permettre la rencontre de clubs dans un esprit de convivialité, de respect de l'autre et de bonne humeur.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Engagements des équipes auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère de façon dématérialisée au plus tard le 30 septembre 2020.

## ARTICLE 3 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- Les équipes sont réparties dans une poule unique de 6 équipes maximum.
- Le championnat se déroule en matchs aller ~~simple et retour~~ sur la saison sportive.
- Aucun classement ne sera établi, aucun titre ne sera attribué.

## ARTICLE 5 – QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueuses autorisées	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Nombre de joueuses « brûlées »	5	
Nombre de joueuses « brûlées » minimum du club porteur (CTC)	5	
Nombre de joueuses minimum du club porteur (inter-équipes) sur la feuille de match	5	
Types de licences autorisés (nombre maximum)	C ou L	Sans limite
	1, 2 ou OCT	Sans limite
	OC	Sans limite
	AST	5
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JH/JN)	Sans limite
	Orange (OH/ON)	

- Un joueur ne peut participer aux rencontres que d'une seule équipe détente.

## ARTICLE 6 – CATÉGORIE D'ÂGE

Le championnat Départementale Féminine Loisir est réservé aux femmes de la catégorie Seniors, nées en 2000 et avant. Les joueuses nées en 2001 et 2002 peuvent participer sans surclassement. Les joueuses nées en 2003 et 2004 qui ont obtenu un surclassement peuvent également participer à cette compétition. Les joueuses nées en 2005 qui ont obtenu un surclassement d'un médecin agréé peuvent également participer à cette compétition.

Dans une période de trois jours de suite (consécutifs), les joueuses de la catégorie Seniors pourront participer à :

- 2 rencontres de 5x5
- ou
- 1 match de 5x5 + 1 « plateau – championnat 3x3 »
- ou
- 2 « plateaux – championnat 3x3 »

#### ARTICLE 7 – PROGRAMMATION DES RENCONTRES

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison, obligatoirement un soir en semaine entre le lundi et le vendredi, le jour et l'horaire à sa convenance. Sur demande de dérogation, **les matchs peuvent se jouer le week-end.**

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : vendredi 20h30.

Toute demande de changement d'horaire, de date ou d'inversion de rencontre devra faire l'objet d'une demande de dérogation par l'intermédiaire du logiciel FBI. Chaque demande doit être motivée par le club émetteur. Le club adverse dispose de 14 jours calendaires pour répondre à la demande de dérogation. Sans réponse de sa part dans les délais, la Commission des Compétitions validera d'office la demande en cours. Les dérogations doivent être émises au plus tard 30 jours avant la date de la rencontre. Elles doivent être validées par le club adverse au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre. Dans tous les cas, les clubs doivent se référer aux informations transmises par la Commission des Compétitions.

**Les rencontres pourront être avancées mais pas reportées après la date officielle de programmation. Les matchs « aller » devront être joués avant les matchs « retours ».**

#### ARTICLE 8 – ORGANISATION SPORTIVE

- Application du règlement officiel FFBB.
- Interdiction de mixité des équipes.
- Temps de jeu : 4 x 10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes.
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire.
- Ballon : taille 6.
- Ligne à 3 points : 6,75 m.
- Arbitrage par un arbitre club ou auto-arbitrage.
- Championnat sous feuille papier simplifiée. Elle doit être adressée par courrier ou courriel au Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère dans la semaine qui suit la date de la rencontre.

#### ARTICLE 9 – CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission des Compétitions.